



## Tarifs Mandataire au 1er mars 2024



En semaine	Tarif horaire TTC <sup>1</sup>	dont salaire + charges <sup>2</sup>	dont frais de mandat HT	dont TVA sur frais de mandat <sup>3</sup>	coût après crédit d'impôt <sup>4</sup>
<b>Jusqu'à 25 heures par mois</b>	31,50 €	20,17 €	9,44 €	1,89 €	15,75 €
<b>De 26 à 40 heures par mois</b>	30,50 €	20,17 €	8,61 €	1,72€	15,25€
<b>Plus de 40 heures par mois</b>	27,50 €	20,17 €	6,11 €	1,22 €	13,75 €

	Tarif horaire TTC <sup>1</sup>	dont salaire + charges <sup>2</sup>	dont frais de mandat HT	dont TVA sur frais de mandat <sup>3</sup>	coût après crédit d'impôt <sup>4</sup>
<b>Dimanche, jour férié et nuit (entre 22 et 7h)</b>	35,56 €	24,23 €	9,44 €	1,89 €	17,78 €

	Tarif horaire TTC <sup>1</sup>	dont salaire + charges <sup>2</sup>	dont frais de mandat HT	dont TVA sur frais de mandat <sup>3</sup>	coût après crédit d'impôt <sup>4</sup>
<b>Garde de nuit de 12 heures (entre 20 et 8h)</b>	27,97 €	20,17€	4,00 €	0,80 €	12,49 €

<sup>1</sup>Tarifs pour les personnes de plus de 70 ans, bénéficiaires de l'APA/PCH. Exemple de tarif horaire pour un assistant de vie de niveau V comprenant les formalités d'embauche, le paiement du salaire et des charges et le remplacement en cas d'absence. Le consommateur étant l'employeur de l'intervenant à domicile, le montant horaire ne peut résulter que d'un accord entre le consommateur-employeur et l'intervenant à domicile (contrat de travail). En cas d'intervention le 1er janvier, 1er mai ou 25 décembre, une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

<sup>2</sup>Taux moyens légaux en vigueur

<sup>3</sup>Le taux de TVA est de 20%

<sup>4</sup>Sous réserve de la situation fiscale de chaque contribuable et du maintien de la législation en vigueur

**IMPORTANT :** En qualité d'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile, le consommateur conserve la responsabilité vis-à-vis de l'intervenant à domicile (pouvoir de direction, respect du droit du travail et de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, paiement des cotisations sociales...)



## Tarifs Prestataire au 1er février 2025

Jusqu'à 25 heures par mois (Minimum 2h consécutives par semaines)	Tarif horaire <sup>1</sup>		
	Hors Taxes <sup>2</sup>	TTC	Après déduction d'impôt <sup>3</sup>
Assistance dans les actes de la vie quotidienne PA/PH	29,38 €	31 €	15,50 €
Préparation de repas, courses	28,18 €	31 €	15,50 €
Entretien de la maison et travaux ménagers	28,18 €	31 €	15,50 €
Sorties et lien social	28,18 €	31 €	15,50 €

De 26 à 40 heures par mois	Tarif horaire <sup>1</sup>		
	Hors Taxes <sup>2</sup>	TTC	Après déduction d'impôt <sup>3</sup>
Assistance dans les actes de la vie quotidienne PA/PH	28,44 €	30 €	15 €
Préparation de repas, courses	27,27 €	30 €	15 €
Entretien de la maison et travaux ménagers	27,27 €	30 €	15 €
Sorties et lien social	27,27 €	30 €	15 €

Plus de 40 heures par mois	Tarif horaire <sup>1</sup>		
	Hors Taxes <sup>2</sup>	TTC	Après déduction d'impôt <sup>3</sup>
Assistance dans les actes de la vie quotidienne PA/PH	27,49 €	29 €	14,50 €
Préparation de repas, courses	26,36 €	29 €	14,50 €
Entretien de la maison et travaux ménagers	26,36 €	29 €	14,50 €
Sorties et lien social	26,36 €	29 €	14,50 €

	HT	TTC	coût après crédit d'impôt <sup>4</sup>
Dimanche, jour férié et nuit (entre 22 et 7h)	36,97 €	39 €	19,50 €

En cas d'intervention le 1er janvier, 1er mai ou 25 décembre, une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

<sup>2</sup>Selon le taux de TVA en vigueur

<sup>3</sup>Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale de chaque contribuable, dans la limite des plafonds annuels et dans les conditions prévues par le Code général des impôts. Les financements perçus par un organisme financeur sont déduits du montant des dépenses donnant lieu à un crédit d'impôt